



Attributions⁽¹⁾ 2018 (1^{ers} et 2^{èmes} droits) : 837 083

Source : Système national statistiques prestataires (SNSP)

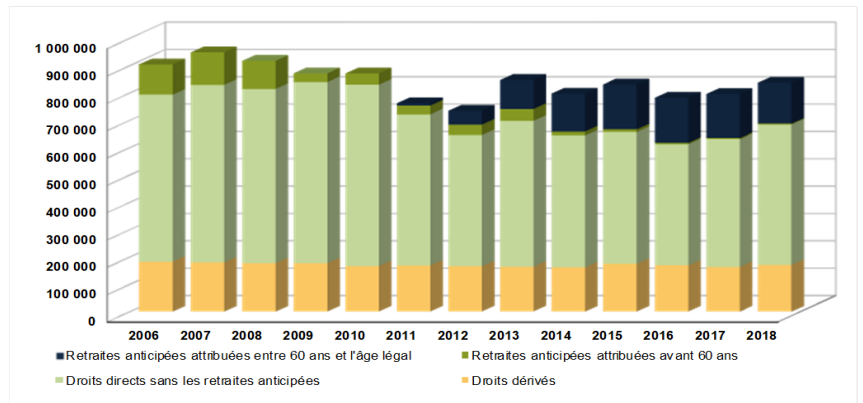
Champ : Retraités du régime général hors Sécurité sociale pour les indépendants

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	837 083	327 440	509 643
Droits directs	666 423	305 265	361 158
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	634 717	302 840	331 877
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général (2e droit ⁽²⁾)	31 706	2 425	29 281
Types de pension	666 423	305 265	361 158
Pensions normales	561 372	260 787	300 585
Pensions d'ex-invalides	56 504	25 124	31 380
Pensions pour incapacité au travail	48 547	19 354	29 193
Proportions			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,9 %	35,1 %	30,9 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,5 %	13,7 %	13,3 %
Pensions à taux réduit	10,6 %	8,8 %	12,1 %
Retraités en retraite progressive	10 869	2 929	7 940
Droits dérivés (réversion)	170 660	22 175	148 485
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	59 546	4 948	54 598
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général (2e droit ⁽²⁾)	111 114	17 227	93 887

Évolution du nombre d'attributions

Évolution par rapport aux attributions de l'année 2017

Droits directs	+ 5,3%
Droits dérivés	+ 4,6%
Ensemble des droits	+ 5,2%



	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées et mesures dérogatoires			
Retraites anticipées	152 871	100 337	52 534
Retraites anticipées pour longue carrière	150 049	98 539	51 510
Retraites anticipées des assurés handicapés	2 822	1 798	1 024
Proportion de départs anticipés entre 60 ans et l'âge légal	98,2 %	98,1 %	98,4 %
Mesures dérogatoires	7 621	5 625	1 996
Travailleurs de l'amiante	4 354	3 592	762
Incapacité permanente (pénibilité loi de 2010)	3 267	2 033	1 234
Minimum contributif⁽⁴⁾	247 075	81 949	165 126
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs (666423)	37,1 %	26,8 %	45,7 %
Retraites de droit commun et mesures dérogatoires avec Minimum contributif	223 142	69 308	153 834
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs hors retraites anticipées (513552)	43,5 %	33,8 %	49,8 %
Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée avec Minimum contributif	23 933	12 641	11 292
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées (152871)	15,7 %	12,6 %	21,5 %

(1) Attribution d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé en 1^{er} ou 2^e droit au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Un 1^{er} droit concerne un assuré entrant la première fois en tant que retraité au régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé.

On attribue un 2^e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1^{er} droit).

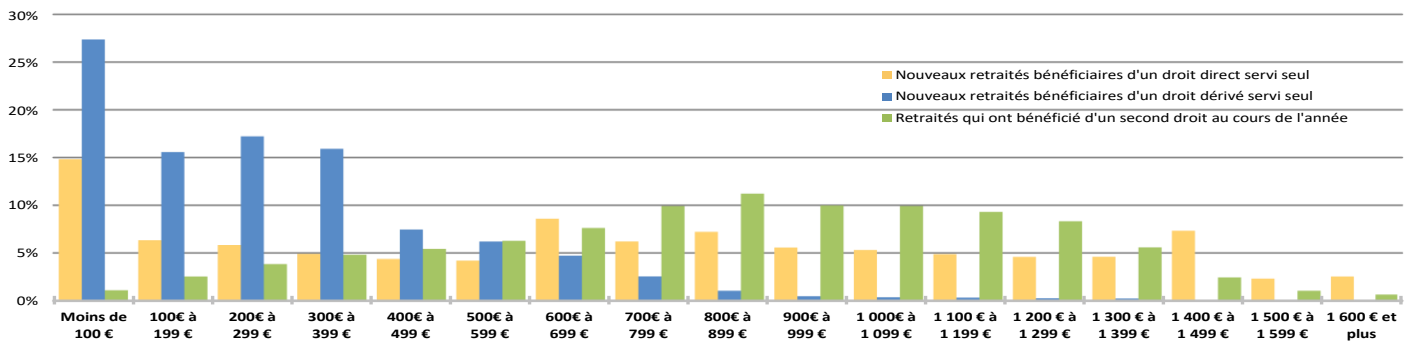
(3) Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (régime général, MSA et travailleurs indépendants) et dont la pension a été en liquidation unique (LURA) sont monopensionnés.

(4) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

Montants

Montant global ⁽⁵⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)	Hommes et Femmes		Hommes	Femmes
Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année				
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct servi seul (servi sans droit dérivé au régime général) : 634 717 retraités	732 €		836 €	637 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (servi sans droit direct au régime général) : 59 546 retraités	305 €		260 €	310 €
Retraités déjà bénéficiaires d'un droit au régime général et auxquels on a attribué un second droit : 142 820 retraités	865 €		909 €	858 €
Ensemble des attributions (837 083 retraités)	727 €		832 €	658 €
Nouveaux retraités de droit direct ayant une carrière complète liquidée au régime général ⁽⁷⁾ : 327 806 retraités	1 103 €		1 214 €	994 €

Répartition des retraités par tranche de montant global mensuel moyen



Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum ⁽⁶⁾	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %
Montant du droit direct toutes carrières (servi avec ou sans droit dérivé) : 666 423 retraités	685 €	707 €	791 €	817 €	595 €	614 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou servi avec un droit direct au régime général) : 170 660 retraités	307 €	322 €	219 €	229 €	320 €	336 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète liquidée au régime général ⁽⁷⁾ : 327 806 retraités	1 053 €	1 085 €	1 172 €	1 208 €	937 €	965 €

Hommes et Femmes Hommes Femmes

Âges moyens au départ de la retraite

Droits directs contributifs

Ensemble des attributions de droits directs	62,7 ans	62,4 ans	63,0 ans
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général	62,7 ans	62,4 ans	62,9 ans
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général	63,8 ans	63,0 ans	63,8 ans

Droits dérivés

Ensemble des attributions de droits dérivés	73,1 ans	75,0 ans	72,9 ans
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général	67,2 ans	68,9 ans	67,0 ans
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général	76,3 ans	76,7 ans	76,3 ans

Durées moyennes d'assurance en trimestres

Durée moyenne au régime général⁽⁸⁾

Ensemble des droits directs	128 tr.	127 tr.	129 tr.
Droit commun	121 tr.	115 tr.	125 tr.
Retraites anticipées	154 tr.	152 tr.	157 tr.

Durée moyenne tous régimes

Ensemble des droits directs	159 tr.	160 tr.	158 tr.
Droit commun	154 tr.	155 tr.	153 tr.
Retraites anticipées	176 tr.	172 tr.	183 tr.

Compléments de pension

Majoration pour enfants de 10 %	240 100	100 649	139 451	
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 498	187	1 311	
Majoration pour tierce personne	1 403	807	596	
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	a - à titre de prestataire	44 422	20 074	24 348
	b - à titre de conjoint seul	12	7	5
	c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	4	4	-
	Ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (a+b+2c)	44 442	20 089	24 353
Allocations supplémentaires d'invalidité (ASI)	a - à titre de prestataire	572	125	447
	b - à titre de conjoint seul	0	0	0
	c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	0	0	0
	Retraites anticipées des assurés handicapés	572	125	447

(5) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(6) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + majoration pour enfant de 10 %. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(7) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

(8) La durée moyenne inclut la durée d'assurance à la MSA salarié comme à la Sécurité sociale pour les indépendants si la pension a été liquidée de manière unique pour ces régimes par le régime général (LURA).